

**Le ministre Geffray confirme la dislocation de l'école avec le choc des savoirs !**

# POUR LE SNFOLC, UNE SEULE RÉPONSE : **ABROGATION !**

## LA TERRITORIALISATION CONFIRMÉE...

Mercredi 17 décembre, le Ministre de l'Éducation nationale, Edouard Geffray a présenté aux organisations syndicales un projet de décret, pour parution en janvier, abrogeant le caractère obligatoire des groupes de niveau en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Les nouveaux textes indiquent que « *les cours de français et de mathématiques peuvent être dispensés en groupes sur tout ou partie de l'horaire* » et qu'il s'agit « *de redonner de l'autonomie au chef d'établissement dans les choix à opérer localement.* » Tout est dit ! Celui qui avait lui-même contribué à la mise en œuvre de cette mesure en tant que directeur général de l'enseignement scolaire, confirme la territorialisation sous couvert d'autonomie du chef d'établissement qui est à l'œuvre dans la contre-réforme du choc des savoirs. Plus aucune règle nationale ! Chaque établissement organise les enseignements comme il le souhaite au mépris du cadre national garant de l'égalité devant l'instruction !

Pour le SNFOLC, une seule réponse à la désorganisation et au chaos : Abrogation du choc des savoirs !

## LA SUPPRESSION DES MOYENS ENTÉRINÉES...

Aujourd'hui, très peu d'établissements conservent « des groupes de niveaux » avec toutes les contraintes d'emploi du temps ou de remise en cause de la liberté pédagogique que cela entraîne. Dans la grande majorité des établissements, le retour aux classes entières sur tout le volume horaire n'a pas pour autant rendu les moyens supprimés dans le cadre de cette contre-réforme, en particulier l'heure de technologie en 6<sup>ème</sup> reste supprimée ! Dans de nombreux collèges, des dédoublements dans les autres disciplines notamment en sciences, et des options comme les langues anciennes ont disparu et ne sont pas rétablies !

## QUELLES CONSÉQUENCES SUR LES MOYENS AVEC LES ANNONCES DU MINISTRE GEFFRAY ?

Il répond : « *des établissements peuvent se voir attribuer des moyens supplémentaires délégués par le recteur d'académie afin de pouvoir mettre en place des mesures spécifiques d'accompagnement des élèves.* » Au lieu de



faire en sorte d'alléger les effectifs des classes dans toutes les disciplines, pour favoriser l'enseignement disciplinaire dans le cadre d'un programme national, le ministre privilégie les dispositifs « fourre-tout », différents d'un établissement à l'autre... C'est inacceptable !

Et ce n'est pas avec les restrictions d'un budget au service de la guerre que le Ministre va rétablir tous les moyens supprimés pour mettre en place le choc des savoirs ! Le CSA ministériel du 20 janvier va traduire ce budget de guerre dans les académies et dans les DHG qui seront attribuées aux établissements. Pour le SNFOLC, une seule réponse : rétablissement de toutes les heures supprimées, création des postes nécessaires !



**Plus que jamais, le SNFOLC invite les personnels à se réunir pour lister les revendications en termes de postes, d'effectifs et d'heures d'enseignement, à organiser le rapport de force pour exiger l'abrogation du « choc des savoirs ». Le SNFOLC invite les personnels à réactiver les réseaux, avec les parents d'élèves pour bloquer le budget de guerre du gouvernement Macron-Lecornu.**